

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC120

Conseil Communautaire du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Champfromier, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles

ZAMMIT - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC -

Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA -

Sophie SELLIER - Patricia VERDET - Pierre CHARPY - Katia DATTERO - Marie-Françoise

GONNET - Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Sebahat BULUT - Anthony

GENNARO

Pouvoirs : Régis PETIT à Patrick PERREARD - Annick DUCROZET à Sacha KOSANOVIC –

Marielle BERGERET à Christiane RUGUTTO

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Date de la convocation : 04 décembre 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024

Monsieur Serge RONZON, Vice-Président délégué, rappelle que la Communauté de Communes a compétence en matière de collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'en matière de création, extension, aménagement et gestion des déchèteries.

Il expose qu'en vertu de l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, il est tenu de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Il précise que cette formalité a pour objectif d'assurer la transparence et l'information du public sur les conditions matérielles et financières dans lesquelles est exécutée la gestion de ce service.

Il présente et commente ce rapport pour l'année 2024 remis à chacun, à l'appui de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-17-1 ainsi que ses articles D. 2224-1 et suivants,

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU le rapport annuel présenté sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

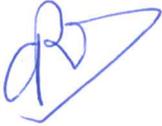
DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024.
- **DE PRECISER** que ce rapport sera tenu à la disposition du public à l'appui de la présente délibération et communiqué aux maires des communes membres de la Communauté de Communes.

- **Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**
- **Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

■ Le Président de la Communauté de Communes Terre
■ Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte
■ transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : **16 DEC. 2025**
■ Publié le : **16 DEC. 2025**
■ La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours
■ pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
■ Lyon 184, rue Duguesclin - 69003 LYON ou
■ www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de
■ sa publication.

■ La secrétaire de séance,
■ Catherine BRUN



Le Président
Patrick PERREARD



TERRE VALSE RHÔNE L'INTERCO

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS (RPQS) – ANNÉE 2024**

**11/12
2025**

Service Déchets Ménagers



SOMMAIRE

Introduction

Présentation du territoire

Présentation du Service Déchets Ménagers

- Evolutions de personnel
- Collecte des déchets ménagers
- Déchèteries
- Valorisation
- Actions de prévention

Indicateurs financiers

- Dépenses
- Recettes

Bilan

1

TERRE
VALSE
RHÔNE
L'INTERCO

INTRODUCTION

INTRODUCTION

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Objectifs de ce rapport :

- Assembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport est public et consultable par tous en mairie et au siège de l'EPCI dès sa publication. Il doit également être disponible sur le site Internet de la commune (si elle en dispose) ainsi que celui des EPCI concernés par le rapport annuel.

Pour une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport est porté à la connaissance du public dans les quinze jours qui suivent sa publication (par exemple par affichage). Le rapport est adressé au Préfet pour information.

Ce rapport permet au président de l'EPCI d'assumer pleinement son rôle d'information auprès des administrés. Au-delà du contenu et de l'importance que représentent la prévention et la gestion des déchets, il s'agit bien d'une opportunité permettant de satisfaire à l'obligation de transparence sur la politique locale de gestion des déchets.

Les communes et les EPCI de plus de 10 000 habitants, qui ont mis en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et qui assurent au moins la collecte des déchets, doivent produire une annexe spéciale qui fait état du produit de la TEOM et des dépenses liées à la compétence déchets. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pourra utiliser ces informations financières comme source de données.

2

TERRE
VALSE
RHÔNE
L'INTERCO

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes Terre Valserhône (TVI) assume la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 12 communes du territoire :

- Billiat
- Champfromier
- Chanay
- Confort
- Giron
- Injoux-Génissiat
- Montanges
- Plagne
- Saint-Germain-de-Joux
- Surjoux-Lhôpital
- Valserhône (Bellegarde-sur-Valserine / Châtillon-en-Michaille / Lancrans)
- Villes

La population desservie compte **22852 habitants** (Population DGF 2024).

Typologie du territoire :

- Urbaine pour Valserhône (pop INSEE 16 643 hab.)
- Rural pour les autres communes

Par convention avec Pays de Gex Agglomération, les habitants des communes de Léaz et Chézery-Forens (pop DGF 2024 : 1442 hab.) sont autorisés à utiliser les déchèteries du territoire.

L'incinération des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective est confié au SIVALOR (Syndicat Intercommunal de Valorisation).



3

TERRE
VALSE
RHÔNE
L'INTERCO

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.1. Evolutions de personnel

Recrutement : depuis le 01-10-2024, un adjoint technique employé en qualité de gardien de déchetterie (temps plein partagé avec les services techniques).



Accueil du service déchets ménagers :

Bâtiment Pépinière d'entreprises

667 Rue Santos Dumont – 01200 VALSERHÔNE

ACCUEIL

Horaires d'accueil :



	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Mardi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 16h30
Jeudi	Fermé	13h30 - 16h30
Vendredi	9h - 12h	Fermé

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

La Communauté de Communes a conclu un marché pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers avec la société ECODECHETS. Suite à la liquidation judiciaire de celle-ci, MINERIS est devenu le nouveau titulaire en lieu et place de la société ECODECHETS à compter du 1^{er} août 2024 et jusqu'au 30/04/2029.

OMR					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TVI 1 BOM 18 M³	INJOUX - GENISSIAT - BILLIAT	CHANAY - LHOPITAL - SURJOUX - CRAZ-LINGIAZ- BERIAZ - VILLES	BELLEGARDE	CHATILLON	
TVI 2 BOM 18 M³	CHAMPFROMIER - GIRON PLAGNE - ST GERMAIN	MONTANGES -CONFORT LANCRANS	BELLEGARDE	OCHIAZ VOUVRAY	
TVI 3 Mini BOM 7 M³	INJOUX - GENISSIAT BILLIAT		BELLEGARDE	"POINTS NOIRS"	
CS					
TVI 1	CHAMFROMIER - GIRON - PLAGNE - ST GERMAIN	LANCRANS CONFORT			BELLEGARDE
TVI 2					BELLEGARDE
TVI 3	INJOUX GENISSIAT BILLIAT	SURJOUX - LHOPITAL - CRAZ LINGIAT- BERIAZ - VILLES LANCRANS - CONFORT - MONTANGES - ST GERMAIN DE JOUX			OCHIAZ - VOUVRAY BELLEGARDE - CHATILLON

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

Organisation de la collecte :

- **En porte à porte**
- **En point de regroupement** : zone de collecte pour une rue / un quartier / un lotissement où les bacs doivent être déposés et regroupés la veille au soir de la collecte.
- **En poste fixe** : abris / zone fixe où les usagers déposent leurs sacs d'ordures ménagères dans des bacs collectifs de l'immeuble / quartier / impasse / lotissement.

La Communauté de Communes peut imposer la collecte en poste fixe ou en point de regroupement lorsque la voirie n'est pas adaptée aux véhicules de collecte ou pour leur éviter d'avoir à faire une marche arrière.

Tout aménagement de proximité non lié au fonctionnement des points de regroupement ou des postes fixes (par exemples : palissade, décoration minérale / végétale...) est à la charge du maître d'ouvrage tant pour l'étude que pour la réalisation.

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

Fréquence de collecte :

Collecte des ordures ménagères (OM) :

- 1 fois par semaine sur la totalité du territoire

Collecte sélective (CS) :

- 1 fois par semaine sur le secteur de Bellegarde
- 1 fois tous les quinze jours pour les autres communes

Horaires de collecte :

Amplitude de 5h à 19h (sauf incidents ou conditions météo exceptionnelles).

Il n'est pas permis de collecter les centres villes après 7h30.

Il est demandé à tous les usagers de sortir leurs bacs la veille au soir du jour de collecte ou avant 5 h 00 du matin et d'orienter les poignées côté route. Il est nécessaire de les rentrer le jour où la collecte a eu lieu.

Aucun rattrapage de collecte n'est effectué en cas d'oubli par les usagers de sortir les bacs.

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.2. Collecte des déchets ménagers

Conteneurisation

- **Ordures ménagères** : cuve grise et couvercle vert
- **Collecte sélective** : cuve grise et couvercle jaune

Ces bacs roulants respectent la norme NF EN 840.1 et existent sous différents formats : 120 L (OM uniquement) / 240 L / 360 L / 660 L.

Les habitations sont équipées systématiquement de bacs conformes, adaptés aux fréquences de collecte et au nombre d'habitants par foyer. Règle de dotation standard : 60 litres / habitant / semaine pour la production des ordures ménagères et le tri sélectif.

Sauf exception, les ordures ménagères déposées en sac / vrac au bord de la route ou à côté du bac ne sont pas collectées.

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie Recycl’Inn (Valserhône)

Le marché de gestion et exploitation de la déchèterie Recycl’Inn de Valsenhône avec la société VEOLIA, est valable jusqu’au 14/04/2025.

Moyens humains : 3 gardiens de déchèterie, 1 interlocuteur du contrat, 1 attaché d’exploitation.

Moyens matériels : 3 compacteurs, 1 tractopelle JCB 5 CX, barrières de contrôles d’accès et pont bascule, vidéosurveillance, logiciel d’accès et de pesées.

Les objectifs de performance du marché sont définis par les indicateurs suivants :

- Taux de valorisation matière
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant non incinérable
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant incinérable
- Réemploi

ENGAGEMENT DE PERFORMANCE				
N°	Critère	Définition/modalité de calcul	Objectif minimal	Engagement VEOLIA
1	Tx de valorisation matière et organique	Tonnage envoyé vers une filière de valorisation matière ou organique (y compris filière SIVALOR et filière REP) divisé par T total	45 % de valorisation	68 %
2	Tx de déchets valorisables présents dans la benne tout-venant incinérables	Tonnage valorisable issu des caractérisations bimestrielles tel que mentionné ci-après divisé par tonnage caractérisé	Inférieur à 10 %	5%
3	Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout-venant incinérables			

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie Recycl'Inn (Valserhône)

Déchets acceptés : Ferraille, Bois, Carton, Incinérable, Non Incinérable, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Meubles, Textiles, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

EXUTOIRES DE TRAITEMENT			
Déchet	Type traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Encombrants	Valorisation énergétique	SIVALOR	5 Rue du Tapey 01200 Valserhône
Déchets verts	Compostage	Surjoux Compost	2 Rte du Pain de Sucre - 01420 Surjoux
Bois B	Valorisation matière	Veolia Albens	Rue Benoit Perret 73410 Entreclacs
Ferrailles, Batteries	Valorisation matière		
Encombrants N Inc.	Valorisation énergétique		
Plâtre	Valorisation matière	Nantet	16 Route desz Chancelières 73800 Francin
Gravats	Recouvrement de carrière	Famy SAS	415 Rue de la Poste 01200 Valserhone
Pneumatiques	Recyclage et valorisation matière	TFM PNEUS	718 Avenue des Tuileries 01600 Trévoux
DMS	Valorisation matière ou cryogénie	SARPI VEOLIA	ZY Molinat la Chazotte 42350 La Talaudière

Horaires 2024	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
ÉTÉ	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 19 h 00	10 H 00 à 12 H 00
HIVER	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 00	10 H 00 à 12 H 00

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

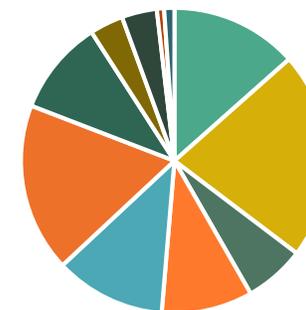
3.3. Déchèteries

Déchèterie Recycl'Inn (Valserhône)

Tonnages collectés en 2024

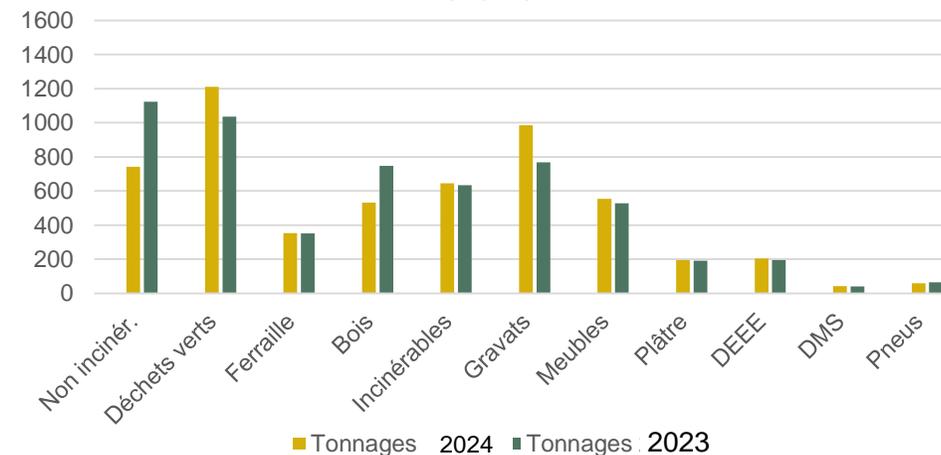
	Année 2022		Année 2023		Année 2024		Evolution 2023-2024
	Tonnages 2022	Proportions	Tonnages 2023	Proportions	Tonnages 2024	Proportions	
Non incinér.	1569,75	24,2%	1123,18	19,8%	741,32	20,3%	▼ -34,0%
Déchets verts	915,12	14,1%	1035,64	18,2%	1209,9	18,8%	▲ 16,8%
Ferraille	856,2	13,2%	351,44	6,2%	353	6,4%	▬ 0,4%
Bois	765,89	11,8%	747,84	13,2%	530,8	13,5%	▼ -29,0%
Incinérables	674,06	10,4%	633,22	11,2%	645,28	11,5%	▬ 1,9%
Gravats	658,16	10,1%	767,85	13,5%	985,68	13,9%	▲ 28,4%
Meubles	563,18	8,7%	527,72	9,3%	554,84	9,6%	▲ 5,1%
Plâtre	210,80	3,2%	191,16	3,4%	195,38	3,5%	▬ 2,2%
DEEE	197,50	3,0%	195,40	3,4%	204,42	3,5%	▬ 4,6%
DMS	25,77	0,4%	41,09	0,7%	42	0,7%	▬ 2,2%
Pneus	52,14	0,8%	64,02	1,1%	59,86	1,2%	▼ -6,5%
TOTAL	6 488,57	100,0%	5 678,56	100%	5 522,48	103%	▬ -2,7%

Tonnages 2024
Déchèterie Recycl'Inn



- Non incinér.
- Déchets verts
- Ferraille
- Bois
- Incinérables
- Gravats
- Meubles
- Plâtre
- DEEE
- DMS
- Pneus

Evolution des tonnages
2023-2024



PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Fréquentation

Apports des professionnels					
Matière	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024
BOIS B BRUT	30,78	29,34	40,68	33,86	15,75
CARTONS				77,66	156,24
DECHETS SPECIAUX EN MELANGE	1,42		0,48	0,16	0,36
DECHETS VERTS EN MELANGE	9,42	2,54	2,48	7,22	20,25
ENCOMBRANTS INCINERABLES	57,92	45,02	51,4	17,06	20,16
ENCOMBRANTS NON INCINERABLES	144,02	213,24	486,5	225	619,08
FERRAILLE				20,54	12,48
GRAVATS	8,34	22,9	15,72	13,6	3,38
HUILE MINERALE	0,06			0,92	0,14
PLÂTRE	4,56	2,28	2,56	3,98	0,04
Tonnage total	256,52	315,32	599,82	400	847,88
Facturation	36 637,22 €	48 615,23 €	58 214,38 €	58 220,46 €	60 255,49

Fréquentation par les particuliers :

- **Déchèterie Recycl'Inn :**

→ **46 455** passages en 2024 contre **42 011** passages en 2023

→ soit 10,5% de plus qu'en 2023

- **Déchèterie de Champfromier / Injoux-Génissiat :**

→ Champfromier : 3695 passages en 2024

→ Injoux Génissiat : 6840 passages en 2024

→ Pour rappel : En 2023, données incomplètes du fait de problèmes de connexion ayant causé des dysfonctionnements du système de contrôle d'accès.

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

INJOUX-GENISSIAT et CHAMPFROMIER

Le marché avec les sociétés EXCOFFIER et TRIADIS assurent la prestation de stockage, enlèvement, recyclage et le traitement des déchets recueillis dans les deux déchèteries gérées en régie suivant un marché dont l'échéance est fixée au 31/10/2027.

Exutoires de traitement				
Déchets		Type traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Encombrants	30 m ³	Valorisation énergétique	SIVALOR	5 Rue du Tapey 01200 Valserhône
Déchets verts	30 m ³	Compostage	Surjoux Compost	2 Rte du Pain de Sucre 01420 Surjoux
Bois	30 m ³	Valorisation matière, valorisation énergétique	CPF (Compagnie Française du Panneau) NORSKE SKOG	70320 Corbenay 88190 Golbey
Gravats	15 m ³	Criblage, concassage, valorisation matière	Excoffier Recyclage : Ecopôle de la Semine	74270 Chêne en Semine
Encombrants non Incinérables	30 m ³	Tri, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement	Excoffier Recyclage : chaîne de tri haute performance. SIVALOR SUEZ Satolas-et-Bonces	74550 Villy-le-Pelloux 01200 Valserhône 38290 Satolas-et-Bonces
Métaux	30 m ³	Tri, broyage, valorisation matière	Excoffier Recyclage Acyclea et Praxy centre Feralpi	74550 Groisy 21850 St-Apollinaire et 63500 Issoire Breccia (Italie)
Plâtre	30 m ³	Tri, broyage et valorisation matière	Placoplâtre	73000 Chambéry
Pneumatiques	Vrac	Réutilisation (rechappage), valorisation matière	SAGE	63320 Neschers

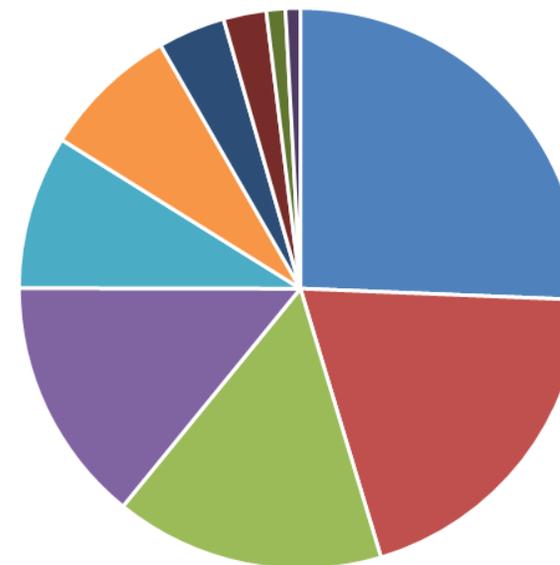
PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie d'INJOUX-GENISSIAT

Déchets	Année 2023		Année 2024		Evolution 2023-2024
	Tonnages	Proportion	Tonnages	Proportion	
Déchets verts	195,2	23,7%	177,140	25,6%	▼ -9%
Incinérables	159,84	19,4%	136,320	19,7%	▼ -15%
Gravats	135,84	16,5%	106,980	15,5%	▼ -21%
Bois	126,66	15,4%	97,900	14,2%	▼ -23%
Meubles	80,76	9,8%	61,260	8,9%	▼ -24%
Ferraille	53,6	6,5%	54,040	7,8%	▲ 1%
DEEE	36,66	4,4%	26,704	3,9%	▼ -27%
Plâtre	19,98	2,4%	17,040	2,5%	▼ -15%
Pneus	8,65	1,0%	7,560	1,1%	▼ -13%
DMS	7,39	0,9%	5,884	0,9%	▼ -20%
TOTAL	824,58	100%	690,828	100%	▼ -16%

Tonnages 2024
Déchèterie Injoux-Génissiat



- Déchets verts
- Bois
- DEEE
- DMS
- Incinérables
- Meubles
- Plâtre
- Gravats
- Ferraille
- Pneus

Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérables, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique, Meubles

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.3. Déchèteries

Déchèterie de CHAMPFROMIER

Déchets	Année 2023		Année 2024		Evolution 2023-2024
	Tonnages	Proportion	Tonnages	Proportion	
Bois	146,56	24%	104,160	22%	▼ -29%
Incinérables	141,04	24%	135,480	28%	▬ -4%
Gravats	154,4	26%	95,160	20%	▼ -38%
Ferraille	39,12	7%	34,740	7%	▬ -11%
DEEE	17,280	3%	20,991	0,043	▲ 21%
Déchets verts	93,88	16%	88,460	0,183	▬ -6%
DMS	7,23	1%	3,802	0,008	▼ -47%
TOTAL	599,51	100%	482,79	100%	▬ -19%

Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérables , Gravats, Déchets Verts, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.4. Valorisation

Valorisation matière :

Le SIVALOR gère la valorisation matière des déchets recyclables provenant de la collecte sélective en porte à porte.

Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets. Les déchets verts apportés en déchèteries sont compostés à Surjoux Compost selon un processus industriel.

Valorisation matière					
Tonnages	Verre	CS	Carton	Total trié	Déchets verts
2017	661	1107	375	2 143	1 275
2018	647	1210	386	2 243	1 198
2019	623	1179	360	2 162	1 152
2020	771	1209	315	2 295	1 180
2021	739	1148	434	2 321	1 498
2022	743,52	1106,24	353,54	2 203,30	1 293
2023	652,27	1138,12	349,60	2 139,99	1 324,72
2024	631,06	1149,2	382,82	2 163,08	1 475,50
Evolution entre 2023 et 2024	-3,25%	0,97%	9,50%	1,08%	11,38%

Valorisation énergétique :

L'incinération des ordures ménagères dans l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR permet une production d'électricité et les mâchefers sont utilisés pour des travaux publics.

Valorisation énergétique		
Tonnages	Ordures ménagères	Déchèteries (DEM+PID)
2017	4 768	1 360
2018	4 788	1 432
2019	4 740	992
2020	4 896	952
2021	4 902	768
2022	4 754	944
2023	4 431	927
2024	4 126	917
Evolution entre 2023 et 2024	-6,88%	-1,09%

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.4. Valorisation

Valorisation des DEEE avec Ecosystem :

Tonnages	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
GEM HF	64,4	88,5	96,4	98,0	97,2	104,0	7,00%
GEM F	39,1	47,4	45,2	57,7	53,6	46,9	-12,50%
ECRANS	17,1	14,4	12,9	15,7	15,6	15,8	1,28%
PAM	80,6	92,3	98,1	86,0	83,1	86,8	4,45%
LAMPES			0,2	1,0	0,8	1,3	62,50%
TOTAL	201,2	242,6	252,8	258,4	250,3	254,8	1,80%

255,0

tonnes de DEEE ménagers collectés



+1,8%

par rapport à la collecte 2023

dont

1,3

tonnes de lampes collectées



+62,5%

par rapport à la collecte 2023

Soit l'équivalent de :



=

11,6

kg d'appareils/hab/an



=

0,7

lampes/hab/an

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.5. Actions de prévention

Caractérisation des déchets ménagers

Le SIVALOR (anciennement SIDEFAGE) organise chaque année des campagnes de caractérisation des déchets ménagers :

- **Ordures ménagères (OM)** : 1 campagne par an effectuée par le cabinet VerdiCité.

Ces opérations permettent d'identifier quels types de déchets sont présents dans les poubelles des habitants et ainsi d'orienter les politiques de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets.

Les résultats sont accessibles pour tous les administrés sur le site du SIVALOR : <https://www.sivalor.org/les-publications/#toggle-id-52>

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.5. Actions de prévention

Compostage

Afin de réduire le volume de déchets incinérés, la Communauté de Communes fournit des composteurs auprès des habitants qui en font la demande :

- **Composteurs individuels** : à destination des logements individuels, avec une participation financière de 20 €
- **Composteurs collectifs** : à destination des logements collectifs et établissements scolaires.

- ✓ **71 composteurs individuels** distribués par TVI en 2024 soit + 92% par rapport à 2023
- ✓ **8 sites de compostage partagé** installés en 2024, avec l'appui technique des maîtres composteurs du SIVALOR : 2 à Champfromier (La Poudrière et Volferine) 4 à Valserhône (Résidence le Turenne , Résidence de la Paix, Périscolaire Arlod, Ecole de Chatillon en Michaille), 1 à Injoux Génissiat (Asso Fab'Eglantine et les jeunes) et 1 à Chanay Périscolaire

PRÉSENTATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

3.5. Actions de prévention

Rencontres avec les habitants :

TVI étant adhérent au SIVALOR, les animateurs du syndicat mènent diverses actions sur le territoire, afin de sensibiliser les habitants aux gestes de tri et à la pratique du compostage :

Actions de sensibilisation du public menées par le SIVALOR	Nombre de personnes sensibilisées parmi les habitants de TVI
10 animations scolaires	270
19 visites du CIEL	379
7 stands sur des manifestations	370
1 stand sur des marchés	29

Le SIVALOR prête également du matériel de pré-tri et outils ludiques aux associations et communes organisatrices d'évènements (demandes à effectuer au moins 1 mois à l'avance). Ce sont 12 prêts de matériels qui ont été recensés en 2024.

4

TERRE
Valse
RHÔNE
L'INTERCO

INDICATEURS FINANCIERS

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Déchèteries

Déchèteries en régie

TVI gère directement l'exploitation des déchetteries de Injoux-Génissiat et Champfromier. La société Excoffier assure la prestation de stockage, enlèvement, recyclage et traitement des déchets.

Coût des déchèteries en régie				
	INJOUX	CHAMPFROMIER	TOTAL	Coût / hab
2018	167 439 €	119 807 €	287 246 €	12,62 €
2019	158 227 €	91 802 €	250 029 €	10,97 €
2020	161 049 €	113 028 €	274 077 €	11,95 €
2021	191 245 €	143 640 €	334 885 €	14,60 €
2022	131 908 €	101 819 €	233 727 €	10,17 €
2023	99 386 €	83 612 €	182 999 €	7,96 €
2024	81 508 €	68 369 €	149 877 €	6,56 €
Evolution 2023-2024	-17,99%	-18,23%	-18,10%	-17,61%

NB: Coûts hors ressources humaines

Déchèterie Recycl'Inn (Valserhône)

L'exploitation de la déchèterie et les enlèvements de bennes sont les deux prestations facturées par la société Veolia.

Coût déchèterie Recycl'Inn						
Année	Forfait gestion exploitation (VEOLIA)	Enlèvement et traitement (VEOLIA)	COÛT VEOLIA	Déchets verts (SIVALOR)	Incinération (SIVALOR)	COÛT TOTAL
2018	223 374 €	334 586 €	557 960 €			
2019	331 937 €	201 052 €	532 989 €			
2020	378 578 €	279 995 €	658 573 €			
2021	384 646 €	369 841 €	754 487 €			
2022	445 777 €	406 947 €	852 724 €			
2023	431 903 €	528 716 €	960 618 €	59 375 €	116 666 €	1 136 660 €
2024	437 771 €	463 022 €	900 793 €	81 412 €	83 218 €	1 065 423 €
Evolution 2023-2024	1,36%	-12,43%	-6,23%	37,11%	-28,67%	-6,27%
Coût/hab DGF 2024	19,15 €	20,26 €	39,42 €	3,56 €	3,64 €	46,62 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Déchets ménagers

MINERIS assure la prestation de collecte des Ordures Ménagères et de collecte sélective en porte-à-porte, ainsi que l'acheminement des ordures ménagères jusqu'à l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR.

TVI verse au SIVALOR la cotisation suivante, tenant compte des frais de structure, de la communication et actions de prévention des déchets :

➤ **Cotisation Budget Général : 1,20 €/an/hab, soit 27 422 €**

Les frais annexes du service ordures ménagères sont des frais de fonctionnement (carburant du véhicule affecté à la livraison des conteneurs de la collecte, salaires, réparation du véhicule, travaux d'entretien, communication collecte...)

	Marché COLLECTE	Frais annexes	Incinération OM	COÛT TOTAL
2018	599 500 €	137 021 €	512 760 €	1 249 281 €
2019	599 500 €	96 304 €	492 491 €	1 188 295 €
2020	630 553 €	105 848 €	509 702 €	1 246 103 €
2021	619 842 €	136 040 €	560 829 €	1 316 711 €
2022	635 898 €	84 101 €	545 871 €	1 265 870 €
2023	635 940 €	130 708 €	601 169 €	1 367 817 €
2024	709 896 €	132 428 €	762 423 €	1 604 747 €
Evolution 2023-2024	11,63%	1,32%	26,82%	17,32%
Coût/hab DGF 2024	31,06 €	5,67 €	26,10 €	59,38 €

FRAIS ANNEXES							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel	128 772 €	88 621 €	91 165 €	129 817 €	68 434 €	114 896 €	106 539,60 €
Locaux Techniques	3 853 €	4 631 €	6 585 €	4 807 €	10 128 €	4 994 €	17 324,00€
Véhicule	4 396 €	3 052 €	1 347 €	1 159 €	3 914 €	6 194 €	10 776,61 €
Divers		1 842 €	6 751 €	257 €	1 625 €	4 624 €	15 112,00 €
Total	137 021 €	96 304 €	105 848 €	136 040 €	84 101 €	130 708 €	132 428 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Déchets ménagers

Indicateurs d'activité :

Le poids d'OMR collectées en porte-à-porte représente **4 111 tonnes**, soit un coût d'incinération de **762 423€**.

Le coût de la collecte des ordures ménagères et sélective en porte-à-porte par ECO DECHETS/ MINERIS est de **709 896€**.

Achat de bacs de collecte et composteurs : (budget d'investissement)

Bacs OM + CS	30 917 €
Composteurs collectifs	19 017 €
Composteurs individuels	7 115 €
Point Collecte Bio-Déchets+ Bio-seaux	28 381 €
Total	85 430 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Dépenses

Autres dépenses

Subventions aux associations :

TVI verse une subvention à hauteur de **36 000 €** à l'association Alfa3A pour la Ressourcerie et **15 000 €** à l'association CERESTIA pour la Matériauthèque .

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

TVI a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme moyen principal de financement du service. Cet impôt local est assis sur la base du foncier bâti auquel est appliqué un taux de TEOM voté par la collectivité. Ce taux est resté inchangé en 2024.

TAUX DE TEOM								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Zone 1	12,05	12,05	12,05	11,45	11,45	11,45	11,45	11,45
Zone 2	10,97	10,97	10,97	10,42	10,42	10,42	10,42	10,42

recettes fiscales par an (en €)								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	22 518	22 762	22 798	22 933	22 984	22 984	23 035	22 852
TEOM	2 445 930 €	2 522 492 €	2 569 492 €	2 481 169 €	2 550 723 €	2 679 572 €	2 869 179 €	3 012 326 €
TEOM/Habitant	109 €	111 €	113 €	108 €	111 €	117 €	125 €	132 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Redevance spéciale

Le paiement de cette redevance est demandé à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés dont les déchets courants des usines, petits commerces, artisans, services et administrations. Son montant ne peut être calculé par rapport au besoin de financement résiduel du service compte tenu de la perception de la TEOM et doit constituer un complément de financement à ce service public administratif.

Calcul de la redevance pour les communes membres de la Communauté de Communes :

La facturation des communes tiendra compte du coût de collecte, de traitement et du volume de déchets produits en litres pour chaque commune. La collecte des déchets valorisables (bacs jaunes) pour les communes qui s'acquittent de la Redevance Spéciale est gratuite.

Coût de traitement des déchets : $(V1 \times T1)$

Coût de collecte des déchets : $(N1 \times C1 \times 52 \text{ semaines})$

Redevance Spéciale = $(V1 \times T1) + (N1 \times C1 \times 52 \text{ semaines})$

- V1 = Volume total des conteneurs en litres
- T1 = Coût du traitement fixé à 0,12 € par litre
- C1 = Coût collecte fixé à 1 €
- N1 = Nombre de conteneurs

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Redevance spéciale pour les gros producteurs

Les gros producteurs sont des établissements ayant une activité professionnelle, qui sont ou peuvent être exonérés de TEOM, et qui ont recours au service de collecte de leurs déchets.

Ils s'acquittent de la redevance spéciale en fonction du volume hebdomadaire collecté. L'application de cette redevance permettra à ceux-ci de solliciter une exonération de la TEOM.

La collecte des déchets valorisables (bacs jaunes) des producteurs qui s'acquittent de la Redevance Spéciale est gratuite.

Calcul de la redevance pour les gros producteurs :

Redevance spéciale = $V1 \times T2 \times NS \times C3$

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance spéciale	102 512 €	75 049 €	117 921 €	136 189 €	154 793 €	124 249 €	79 249 €	59 438 €
Evolution 2023-2024							-25%	

- V1 = Volume total des conteneurs en litres
- T2 = Coût pour le traitement est fixé à 0,02684 € TTC par litre
- NS = Nombre de semaines collectées
- C3 = Le coefficient multiplicateur selon les volumes collectés

Nb: Réduction du nombre de producteurs

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Tarifs de remplacement des bacs endommagés ou disparus

TVI remplace gratuitement les bacs endommagés ou disparus, alors que ceux-ci sont achetés par la collectivité et livrés gratuitement aux usagers.

Face à l'accroissement du nombre de bacs à remplacer, selon la délibération N°18-DC061 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018, le remplacement de bacs est susceptible d'être facturé aux usagers à prix coûtant, majoré d'un forfait de livraison, selon les tarifs suivants :

Conteneurs 2024		Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Forfait livraison TTC	TOTAL TTC
Bacs roulants pucés OMR	120 L	27,00 €	32,40 €	18,00 €	50,40 €
Bacs roulants pucés OMR	240 L	39,00 €	46,80 €	18,00 €	64,80 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables		39,00 €	46,80 €	18,00 €	64,80 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables		50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés OMR	360 L	50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables		50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables - 360 L		64,21 €	77,05 €	18,00 €	95,05 €
Bacs roulants pucés OMR	660 L	120,00 €	144,00 €	18,00 €	162,00 €
Bacs roulants pucés collecte déchets recyclables		120,00 €	144,00 €	18,00 €	162,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables		152,65 €	183,18 €	18,00 €	201,18 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Régie de recettes : fourniture de composteurs

Augmentation des ventes de composteurs liée au contexte particulier du début d'année 2024 concernant la communication pour l'acquisition d'un composteur

	2021	2022	2023	2024
Vente de composteurs	1 360 €	1 200 €	740 €	1 420 €
Evolution 2023-2024			49%	

Prix de vente d'un composteur: 20€

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Soutiens des éco-organismes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MOBILIER	36 303 €	35 175 €	22 459 €	27 909 €	6 464 €	11 618 €	23 227 €	11 317 €
DEEE	14 388 €	13 829 €	14 846 €	17 872 €	19 674 €	24 610 €	9 903 €	45 860 €
PILES ET ACCUMULATEURS							120 €	120 €
TOTAL	36 303 €	35 175 €	22 459 €	45 781 €	26 138 €	36 229 €	33 251 €	59 321 €

NB: la variation du montant annuel des recettes perçues s'explique par le décalage dans le temps du versement des soutiens par les éco-organismes.

Vente de matériaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FERRAILLE et BATTERIES	9 630 €	21 452 €	22 187 €	23 268 €	38 460 €	84 668 €	40 416 €	32 893 €

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Redevance des professionnels (déchèterie Recycl’Inn)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes par année	27 127 €	36 637 €	48 615 €	58 214 €	58 220 €	60 255 €
Evolution 2023-2024					3,49%	

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Participation de Pays de Gex Agglomération

Une convention a été établie, afin que les habitants des communes de Chézery et Léaz puissent utiliser les déchèteries de TVI.

PGA contribue donc au financement du service à hauteur de **44 059,81 €** pour l'année 2024.(NB: financement demandé et reçu en 2025)

INDICATEURS FINANCIERS

5.2.Recettes

Autres recettes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Loyer local technique	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	21 888 €	30 869 €	35 838 €
Remboursement sur frais de personnel *	18 740 €	14 716 €	13 926 €	11 566 €	11 105 €	11 299 €	11 579 €	14 492 €
* Remboursement cotisation retraite, part salariale sur TR, Indemnités journalières éventuelles								

INDICATEURS FINANCIERS

5.3. Bilan dépenses / recettes

- Sur la base du compte administratif

En global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **3 248 872,40 €** et les recettes à **3 389 280,08 €**.

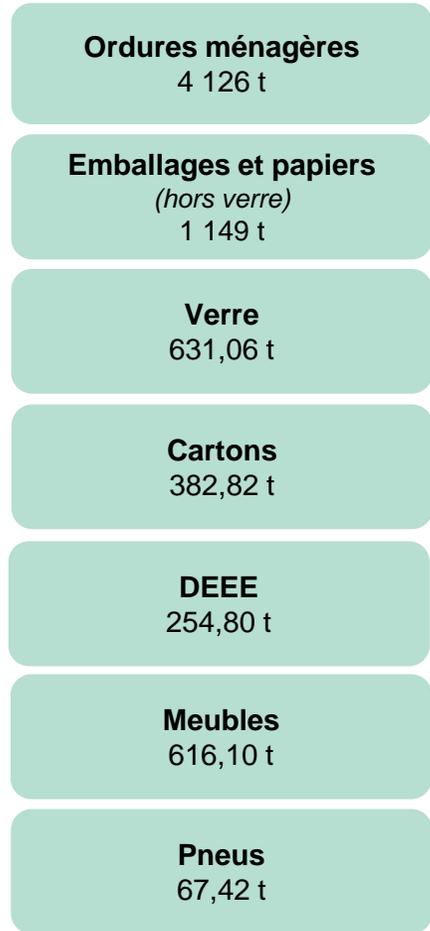
Ce résultat de fonctionnement positif de **140 407,68 €** permet de financer la section d'investissement.

5

TERRE
VALSE
RHÔNE
L'INTERCO

BILAN

BILAN



**L'INTERCO VOUS REMERCIE
DE VOTRE ATTENTION.**

Terre Vals Rhône
35 rue de la Poste
01200 Vals Rhône

Service Déchets Ménagers



terrevalserhone.fr

**TERRE
VALSE
RHÔNE
L'INTERCO**